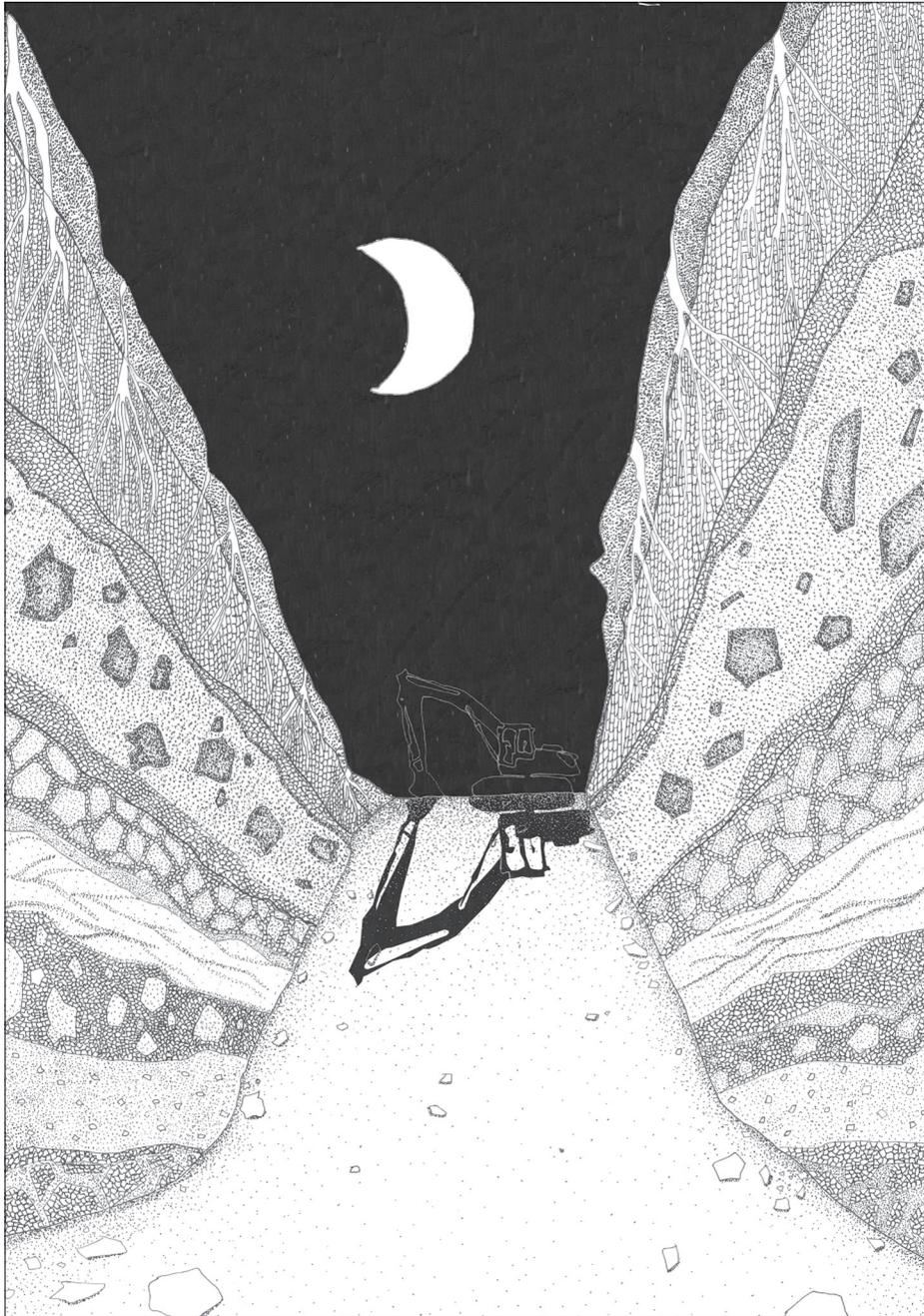


Biodiversité & Chantier Construire sur un monde vivant



1 : BROUSSE
Catherine, «Faut-il
avoir peur de la
biodiversité, ou Quand
la nature reprend ses
droits», *Le Moniteur
des travaux publics*,
n°5905, 20 janvier
2017, pp. 12-15.

Introduction

Le 20 janvier 2017, la couverture du magazine *Le Moniteur* titrait l'étrange question « Faut-il avoir peur de la biodiversité ? »¹. En publiant l'article « Quand la nature reprend ses droits sur les chantiers » à la suite de la publication de *la loi de protection de la biodiversité, de la nature et des paysages* du 8 août 2016, *Le Moniteur* faisait écho à l'inquiétude qui agitait le secteur du BTP sur les nouvelles obligations lui étant imposées.

Intuitivement, la formulation de cette question peut paraître absurde puisque l'artificialisation de l'espace liée à la construction semble plus nocive pour la biodiversité que ne semble effrayant ce petit reptile pour les géants du BTP. Mais ce qui attire également l'attention, c'est le rapprochement entre l'idée de diversité du monde vivant et celle de chantier, deux notions si étrangères et étanches l'une pour l'autre qu'elles semblaient ne jamais devoir se croiser.

La rencontre de ces deux sphères forme pourtant une problématique contemporaine en pleine expansion, avec une accélération de la communication par les acteurs du BTP qui revendiquent leur respect des écosystèmes et du vivant, et une mobilisation croissante des associations de protection de la biodiversité, jusqu'à une apogée du débat lors de l'élaboration de *la loi de protection de la biodiversité, de la nature et des paysages*.

Cela apparaît après des dizaines d'années d'intensification de la problématique : le concept de biodiversité (ou « diversité biologique ») est créé de manière concomitante avec l'apparition d'une crise, celle de l'érosion des écosystèmes et de la potentielle sixième grande extinction des espèces. Cette crise de la biodiversité

se fait dans l'ombre de l'autre grande crise, celle du changement climatique, qui est traitée comme la cause et non le symptôme de l'érosion des espèces², et dont les tentatives de réglementation ont affecté les pratiques du secteur du BTP bien des années auparavant.

Les documents qui témoignent de ce sujet sont constitués d'une littérature scientifique éparse sur des sujets très pointus, comme la notion de compensation écologique, ainsi que du contenu de la loi. À ceux-ci s'ajoutent les ouvrages de vulgarisation scientifique, manifestes encore balbutiants réalisés par des écologues et associations de défense de la biodiversité à l'attention des acteurs du BTP. Enfin, les publications produites par le secteur du BTP afin d'informer de ses « bonnes pratiques de chantier », respectueuses selon eux de la biodiversité, constituent une documentation abondante et édifiante.

Au sein d'un sujet en ébullition, associé à une impression d'urgence et documenté de manière inégale et fragmentaire, nous avons cherché à presser ces deux objets autonomes de biodiversité et de chantier jusqu'à en extraire la collection d'instantanés où ils parvenaient à se croiser. Quelle est la rencontre entre biodiversité et chantier, quel impact ont-ils l'un pour l'autre ? Comment penser la construction sur un sol non pas vierge mais parcouru par les espèces et les rythmes du vivant ? Quelles sont les solutions existantes et les propositions théoriques qui animent l'anthroposphère afin de faire glisser la pratique de la construction au sein de ce monde vivant ?

1. Le chantier traumatique pour la biodiversité

Le concept de diversité biologique ou biodiversité, défini pour la première fois en 1986 par Wilson et Peter comme « la variété et la variabilité de tous les organismes vivants » admet trois niveaux d'étude : les écosystèmes, les espèces et les individus³. Cette définition qualitative et conceptuelle crée un objet apparemment scientifique, mais si immense et complexe qu'il devient impossible à quantifier et à connaître dans son intégralité.

Pourtant, malgré les limites imposées par sa définition et le flou scientifique qu'elle accueille, la notion de biodiversité s'est diffusée jusqu'à prendre la forme d'un axiome qu'on ne questionne plus, rigidifiée par les implications idéologiques qui la traversent du fait de l'urgence d'une situation et des problématiques monumentales qu'elle soulève (« érosion de la biodiversité », « sixième extinction massive des espèces »)⁴.

À la suite de l'apparition de ce concept, un glissement sémantique a lieu : l'usage du mot *Nature* est progressivement remplacé par l'utilisation du mot *biodiversité*, transformant la

2 : SAINTENY Guillaume, *Le climat qui cache la forêt : comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement*, Diagonales, Paris, 2015.

3 : MARTY Pascal, VIVIEN Franck-Dominique, LEPART Jacques, LARRÈRE Raphaël, *Les biodiversités, Objets, théories, pratiques*, CNRS Éditions, Paris, 2005.

4 : LE GUYADER Hervé, «La biodiversité : concept flou ou réalité scientifique ?», *Courrier de l'environnement de l'INRA* n°55, Paris, février 2008.

5 : VIEVARD Ludovic, «Biodiversité, usages et représentation», *M3*, Lyon, septembre 2011.

6 : Ibid.

7 : SIMON Laurent, «De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires», *Annales de Géographie*, t. 115, n°651, 2006. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_2006_num_115_651_21282 (consulté le 10 mai 2018).

8 : NatureParif, *Bâtir en favorisant la biodiversité. Un guide collectif à l'usage des professionnels publics et privés de la filière du bâtiment*, Victoires Éditions, Paris, 2012.

9 : Ibid.

10 : FRANCHOMME Magalie, BONNIN Marie, HINNEWINKEL Christelle, «La biodiversité «aménagement-t-elle» les territoires ? Vers une écologisation des territoires.», *Développement durable et territoires*, Vol. 4, avril 2013.

11 : Ligue de Protection des Oiseaux, «Biodiversité & Bâti, Comment concilier Nature & Habitat. Guide Technique» (Brochure), fiche n°15. URL : <http://www.biodiversiteetbati.fr/sommaire.htm> (consulté le 4 avril 2017).

conception fixiste du concept culturel de Nature en une conception dynamique et darwiniste, tout en lui instillant une nuance techniciste⁵. La dualité archétypale Nature contre Culture s'estompe d'autant plus que l'intérêt pour la biodiversité urbaine, « banale » est grandissant, et cela se détache de la biodiversité exceptionnelle des grands espaces naturels et des espèces protégées.

La biodiversité, nous dit le philosophe Ludovic Vievard⁶, est un concept scientifique, mais aussi symbolique puisque des valeurs y sont associées : « elle est ce qui est naturel, ce qui est vulnérable, ce qui enfin est bon pour l'être humain et la survie de l'humanité »⁷. Elle est une construction sociale, c'est-à-dire l'outil créé pour permettre aux différents acteurs sociaux de se mobiliser autour d'un sujet, de donner une contenance à leurs discours et de dessiner des contours à leurs actions.

Il est encore une fois assez intuitif d'imaginer que les chantiers de construction contribuent à la destruction des habitats naturels, et sont donc néfastes à la biodiversité. L'altération et la disparition de milieux écologiques sont de fait un dommage directement consécutif à l'urbanisation du territoire. Les espaces naturels se réduisent ou disparaissent : chaque année en Europe, 1000 km² de terres ou de forêts sont englouties par l'environnement bâti⁸. La moitié de cette surface est complètement imperméabilisée, ce qui rompt le cycle naturel de l'eau et son épuration, et fragilise la croissance des plantes associées⁹.

À l'échelle d'une petite opération, l'occupation du sol, le défrichage, le déboisement, le dérangement d'espèces lié au bruit et à la lumière sont autant de perturbations locales le temps d'une intervention, annihilant la diversité végétale et chassant la population animale de son habitat. À l'échelle du territoire, la fragmentation de l'espace liée à la présence d'ouvrages d'infrastructure empêche les liens de prédation, de pollinisation, de migration et autres échanges nécessaires à l'équilibre d'un écosystème, rendant les espèces vulnérables à l'extinction¹⁰.

De plus, la temporalité liée aux nécessités d'un travail de construction entre souvent en contradiction avec le rythme propre aux cycles naturels : s'agissant par exemple d'une intervention asséchant une zone humide, un écosystème peut sommeiller en hiver mais se trouver en grande vulnérabilité au printemps lors de la saison de reproduction et des naissances. La lumière et le bruit générés par le chantier sont également une perturbation quotidienne du cycle biologique jour-nuit des individus présents¹¹.

Par ailleurs, le « potentiel écologique » d'un lieu repose moins sur le comptage de la biodiversité présente que sur sa probabilité de développements futurs : il s'appuie sur les caractéristiques propres au site (superficie, présence ou non d'eau, pollution, fertilité des sols, pH des sols, proximité avec un corridor écologique), qui sont l'observation de qualités fonctionnelles et d'une richesse biologique potentielle plus que d'une richesse biologique présente.

Les pratiques de construction, qu'il s'agisse de la destruction d'habitats naturels et d'arbres remarquables, de terrassement, ou encore de tassement irréversible d'un sol au potentiel fertile par l'entrepôt et le déplacement répétés de machines lourdes¹², ne fragilisent pas seulement l'existence de la flore et la faune présentes. Elles annihilent aussi toute renaissance et repeuplement futurs du site et ses alentours par la faune et la flore, y compris à la fin du cycle de vie du bâtiment si celui-ci est détruit, fermant la porte à un potentiel vivant aux variabilités infinies.

Du point de vue d'un écologue, un espace n'est que très rarement une friche parfaitement vierge dont le potentiel serait seulement paysager et urbain. L'irréversibilité de la stérilisation d'un espace actuellement associée au chantier doit donc transformer radicalement notre regard sur un site.

2. Le chantier protecteur de biodiversité

Cet enjeu immense et les solutions possibles se trouvent immergés dans des dynamiques de gouvernance qui se répartissent entre décisions des pouvoirs publics, réactivité des acteurs privés et initiatives citoyennes, et il est utile d'en rappeler les fondements historiques.

La législation française autour de la protection de la Nature est vieille de plusieurs siècles comme en témoignent les nombreux édits royaux sur la forêt (1302, 1346, 1518, etc.)¹³ : la Nature est alors protégée pour la ressource qu'elle représente. Les forêts sont souvent la propriété privée du Roi de France ou de nobles locaux, et l'environnement est divisé en biens privés, soumis au principe romain du « droit à user et abuser ». La loi de protection de la Nature de 1976 est la première à instituer l'idée que les ressources naturelles sont le « patrimoine commun de la Nation », et leur protection une question d'ordre « d'intérêt général »¹⁴. En parallèle des avancées scientifiques, on assiste ensuite à une accélération de la publication de lois sur des questions environnementales, qui abordent des concepts moins théoriques et abstraits pour légiférer avec une

12 : NatureParif, Op. Cit., p26.

13 : SAINTENY Guillaume, Op. Cit. p. 12.

14 : LEVREL Harold, FRASCARIA-LACOSTE Nathalie, HAY Julien, MARTIN Gilles J., PIOCH Julien, *Restaurer la nature pour atténuer les impacts du développement. Analyse des mesures compensatoires pour la biodiversité*, Éditions Quae, Paris, 2015, p. 7.

15 : ROUILLARD Dominique, «L'autre animal de l'architecture», *Cahiers thématiques*, n°11, ENSA Lille, Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, p. 105.

16 : Natureparif, Op. Cit., p. 26.

17 : Entretien du 18 avril 2018 avec Caroline Girardiére, paysagiste, et Emmanuelle Gonzales, responsable communication, Caisse des dépôts Biodiversité.

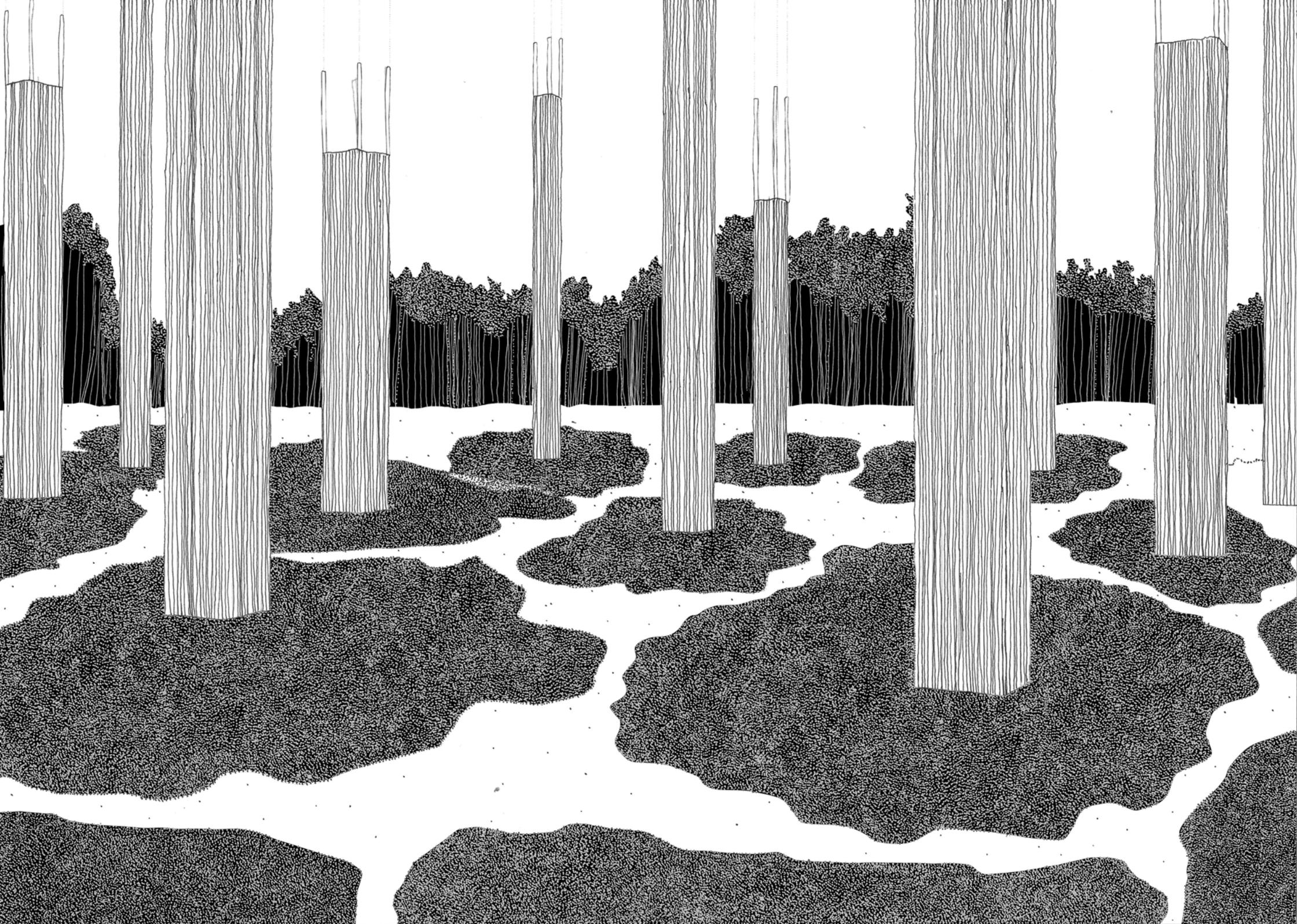
technicité croissante de situations de plus en plus particulières.

Lentement, la loi semble intégrer et refléter les « micro-ruptures » qui sont constitutives du profond changement de regard que porte l'être humain sur le monde et sur « ces autres, silencieux, mais qui aussi nous regardent ; non plus seulement l'homme, l'enfant, la femme, le paysage, les infrastructures, le social, l'énergie..., mais aussi le regard ou le silence des bêtes », comme le décrit Dominique Rouillard dans son essai *L'autre animal de l'architecture*¹⁵. Ces micro-ruptures sont formées de précautions neuves, qui dépassent l'idée du territoire comme support vierge, et permettent au chantier de se glisser dans le monde vivant.

Il a été précédemment décrit que la protection de la biodiversité consiste en premier lieu à protéger le potentiel du vivant, et donc de se saisir de la question cruciale qu'est le respect de la fonctionnalité des sols. Au moment de la conception, il est ainsi possible de penser l'implantation d'un bâtiment en fonction de la qualité fertile ou non des terrains et de leurs potentiels géologiques, plutôt que de son environnement urbain¹⁶. L'infiltration des eaux de pluie étant indispensable à la préservation des sols, il est préférable d'éviter l'étanchéification systématique des espaces extérieurs et de la voirie par le choix de matériaux non-étanches. Concernant l'intervention, il est nécessaire d'avoir planifié l'entrepôt des matériaux lourds, et limité les voies de passage des engins de chantier, pour éviter le tassement irréversible des sols qui s'accompagne de la perte irrémédiable de leurs qualités fertiles, et qui survient après seulement cinq passages d'un véhicule.

C'est ensuite de la connaissance des espèces qui occupent un site que dépend la prise en compte de la biodiversité ; il faut identifier en amont les espèces protégées présentes sur le site, car leur habitat est intouchable : « Si vous voulez construire un bâtiment et que l'écologue a découvert une espèce rare, protégée, le bâtiment ne pourra pas se monter. Je suis sur un projet où on a découvert un caroubier, on a dû déplacer les bâtiments pour pouvoir le conserver...»¹⁷. La cartographie des différents sols et qualités géologiques du site se superpose à celle des milieux remarquables, de la dynamique des écosystèmes, des habitats et de la présence d'individus.

Selon les connaissances recueillies, le calendrier des opérations pourra ainsi épouser un rythme naturel. Les aménagements du territoire et son artificialisation s'intègrent au roulement organique selon des saisons et de la luminosité naturelle d'une journée. On évite les périodes de nidification pour les abattages d'arbres, les travaux de terrassement sont faits lorsque les zones humides sont aussi sèches



que possible. La phase de conception est un moment décisif pour penser l'intégration de la biodiversité aux phases futures du projet : il s'agit de créer une continuité des surfaces végétales, de penser la perméabilité, d'éviter trottoirs et autres barrières infranchissables pour les petits animaux, de permettre la circulation de la faune, d'installer des nichoirs et des abris. L'entretien et la gestion sont également anticipés très en amont, en proposant des plans de gestion différenciée, adaptée sur vingt ou trente ans¹⁸.

L'impact du chantier sur la biodiversité dépasse cependant largement les limites du site d'intervention. Bien que très théorique car quasiment impossible à quantifier, le concept de « biodiversité grise » a ainsi été créé par analogie avec l'« énergie grise », et se comprend comme « le cumul des impacts positifs et négatifs sur les écosystèmes et la biodiversité sur l'ensemble du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit (...)»¹⁹. Par exemple, l'extraction des matériaux, prenant parfois place dans des milieux naturels dans laquelle la diversité biologique est dense, riche, rare, peut avoir un impact plus problématique pour la biodiversité que l'intervention de construction au sein d'un site peu peuplé²⁰.

Le chantier protecteur de la biodiversité doit donc aborder le sujet de manière compréhensive, tout en intégrant cette infinité de variables et de variations propres au vivant. Une approche écologique, affirme Matteo Ghidoni, implique obligatoirement une planification, puisqu'il s'agit de mettre en place une approche globale des problèmes et d'aborder de larges temporalités, pour finalement imaginer des solutions « humbles, locales, appliquées au moyen d'infinies variations, adaptations, compromis, répliques et copies »²¹.

3. Le chantier « performant » en biodiversité

L'avènement d'une biophilie récente, à contre-courant des tendances hygiénistes des débuts de la modernité, est une pression croissante sur les pouvoirs publics et les grandes entreprises. Une transformation des pratiques semble reposer sur une planification adaptée, au cas par cas, de gestes faibles. Pourtant, si les pratiques évoluent lentement, on assiste à une construction et une diffusion intense de discours, de narrations, voire de fictions comme réponses à la problématique biodiversitaire.

Tout d'abord, le label *Biodiversity* ne cessait de faire surface au cours de notre enquête, comme référence inévitable dès lors que l'on parle de prise en compte de la biodiversité dans des projets urbains. Créé par une gouvernance conjointe entre pouvoirs

18 : Ibid.

19 : NAPPI-CHOLET Ingrid, DIEULESAINT Yves, GAGNEUX Thibaud, «Rapport du Groupe de travail *Bâtiment & Biodiversité*», réalisé pour le Plan Bâtiment durable, Paris, décembre 2015.

20 : Entretien du 2 mai 2017 avec Marc Barra, écologue chez NatureParif.

21 : Préface à *San Rocco*, n°10 (sur le thème «Ecology»), Venise, 2014, p. 7.

22 : Entretien du 12 mai 2017 avec Olivier Lemoine, écologue chez Élan.

23 : LEVREL Harold, *Biodiversité et développement durable : Quels indicateurs ?* Thèse de doctorat présentée à l'EHESS sous la direction de WEBER Jacques, Paris, octobre 2006, p. 146.

24 : ZACCAÏ Edwin et BAULER Tom, «Indicateurs de développement durable», *Dictionnaire du développement durable belge*, Institut pour un développement durable, Bruxelles, 2002, p. 1.

25 : LEVREL Harold, Op. Cit., p. 157.

26 : CANS Chantal, CIZEL Olivier, *Loi Biodiversité, ce qui change en pratique*, Éditions législatives, Paris, 2017, p. 118.

publics, associations et entreprises de construction, son rôle est de souligner la « performance écologique » d'un bâtiment. Les objectifs qu'il encourage prennent en compte le bien-être humain et « l'engagement » du maître d'ouvrage plus que la démonstration de bienfaits réels pour la biodiversité. Le co-créateur de *Biodiversity* Olivier Lemoine reconnaît que ce label peu contraignant, sur le principe du volontariat, a une vocation éducative d'encouragement²².

La pédagogie des bonnes notes environnementales appartient en effet à la large catégorie des « fictions utiles » que sont les indicateurs, comme les appelle Harold Levrel²³, citant une définition d'Edwin Zaccà et Tom Bauler²⁴: « [...] toujours défini au moyen de règles et de conventions, [l'indicateur] fournit une interprétation empirique de la réalité. ». Plus un objet est complexe, plus la mesure de cet objet sera mise sous forme d'« indicateur » puisqu'il permet aux données existantes d'admettre une marge d'imprécision, à l'inverse de la mesure. Un indicateur controversé tel que le taux d'extinction global des espèces que compte la Terre, ne permet pas d'étudier efficacement la biodiversité, mais permet de mobiliser l'opinion publique, précise-t-il²⁵. Le Comité du Programme Statistique, qui évalue la qualité des indicateurs, a donc tranché en faveur de la dimension universelle qu'il représente. Pour les mêmes raisons, des écologues se mobilisent pour défendre l'imparfait et très limité label *Biodiversity*, unique référence dans le paysage de la protection de la biodiversité dans le secteur de la construction et du bâtiment.

La rhétorique utilisée afin de construire et de défendre ces fictions, et que l'on rencontrera tout au long de l'enquête, est l'argument du « service écologique », ou « service écosystémique » (c'est-à-dire « les bénéfices tirés par l'être humain de ces processus biologiques : la purification de l'air et de l'eau, le maintien de la biodiversité, la pollinisation, [etc.] »²⁶). L'argumentation de défense de la biodiversité se fonde sur l'intérêt de la biodiversité non pas pour elle-même mais pour le bien-être des humains.

L'apologie du service écologique, et son approche comptable d'un vivant quantifiable et adaptable rejoint très finement le vocabulaire entourant l'étude des mécanismes de compensation. On parle de « gains » et de « zéro perte nette » en biodiversité. Le processus de compensation débute par la « restauration compensatoire » qui permet d'éviter jusqu'à 75% des « pertes intermédiaires », tandis que la « réparation complémentaire » permettra des « gains », et donc un « retour à l'état initial ».

Souvent critiqué comme étant un mal nécessaire, le principe de compensation est renforcé par la loi de protection de la

biodiversité, de la nature et des paysages, qui remplace l'obligation de moyens par une obligation de résultats. Elle y consacre également le principe de proximité : une distance maximale doit séparer le site du chantier et le site de compensation, or cette la proximité peut parfois être conservée au détriment de certaines fonctionnalités d'un écosystème, qui pourrait se développer dans de meilleures conditions dans un site éloigné mais plus adapté²⁷. Les projets urbains continueront de moduler la cartographie de la biodiversité, et non l'inverse. Vidée de sa réalité vivante et de son échelle globale, la biodiversité est discutée comme matériau modulable du projet, un objet que l'on produit en quantité fixée.

Enfin, les actions de protection de la biodiversité sont utilisées dans une vaste narration autour de l'innovation technique. En s'associant à l'Université La Sorbonne grâce à leur partenariat avec le Master Bioterre²⁸, de l'Université Paris-Sorbonne, et en finançant un certain nombre de mémoires de recherche sur le sujet, Eiffage s'affiche à la pointe de la recherche et s'érige en expert. Sous le titre « De l'enjeu réglementaire à l'enjeu concurrentiel », Eiffage décrit sur son site internet consacré à la biodiversité la « stratégie d'entreprise » et la « politique » de préservation de la biodiversité d'Eiffage²⁹.

Le cas de la communication faite au sujet de la route du littoral détaille des choix d'utiliser des technologies innovantes afin de répondre au défi. Par exemple, concernant le « tapage sous-marin », c'est-à-dire les nuisances sonores causées par le chantier ayant lieu sous la surface de l'eau lors de la construction de la route du littoral de la Réunion, « Eiffage a jugé préférable d'adjoindre à ces rideaux de bulles un système innovant, l'*Hydro Sound Damper* (HSD), développé par le docteur Karl-Einz Elmer à l'Université technique de Brunswick (Allemagne). Il s'agit d'un filet sur lequel sont fixés des ballons remplis d'air. Les dimensions, la taille des mailles et la densité de ballons sont paramétrables en fonction des besoins et des fréquences à atténuer. Les filets HSD sont disposés au plus près d'un forage de façon à l'enserrer, ou être disposés en écran pour couvrir une zone de travaux plus large. Ce dispositif sera utilisé par les équipes du groupement Eiffage sur les travaux du viaduc de la Grande Chaloupe. La surveillance fine de la présence de mammifères marins viendra compléter ce dispositif technique.»³⁰. Eiffage communique ainsi être une entreprise au service de l'écologie, et à la pointe de la technologie. « Le génie civil, support de vie, c'est possible »³¹, affirme la communication d'Eiffage, en montrant une évolution des technologies dans un simple but de

27 : Entretien du 11 novembre 2017 avec Aurore TRIADOU, Ingénieure paysage chez AIA (Architectes Ingénieurs Associés).

28 : Le site du master Bioterre : www.masterbioterre.com (consulté le 12 novembre 2017).

29 : Également dans : Groupe Eiffage, *Vers le génie Civil Écologique*, p. 43. Livre édité en mai 2014 par Eiffage, téléchargeable sur l'URL : <http://www.developpementdurable.eiffage.com/uploads/>

30 : Ibid., p. 106.

31 : Ibid., p. 110.

servir la biodiversité existante et permettre son développement. La biodiversité semble être la dernière coqueluche nécessaire à la construction d'une entreprise hyper-moderne et novatrice.

Conclusion.

En extrayant ces points de rencontre entre biodiversité et chantier, il était nécessaire d'éviter l'écueil d'une lecture idéologique des rapports entre le monde de la construction et la question biodiversitaire, et d'en proposer une analyse critique. Il ne s'agit pas ici de justifier la tendance d'une production architecturale qui tenterait de se cacher derrière l'esthétisation d'éléments naturels greffés au récit de la soutenabilité environnementale³².

Les questions soulevées, d'abord techniques, scientifiques ou politiques, prennent également une tournure théorique tant le regard porté sur la construction se trouve transformé par l'apparition d'un autre univers. Rendu invisible par un héritage culturel qui sépare de manière étanche Nature et Culture, le monde vivant voit ses contours se redessiner sur l'espace du chantier. La friche « vide » est traversée par des communautés d'individus, habitée de plantes uniques, perçue d'une quantité d'échelles et de temporalités par les espèces en présence, considérée comme un habitat et un territoire à défendre. Caroline Girardièrre s'étonne des résultats créés par ses formations de sensibilisation des acteurs du chantier à la biodiversité : « les gens s'y intéressent : « j'ai vu tel insecte, une libellule », des fois c'est amusant, ils prennent des photos, ils vous montrent ! »³³.

Cet univers n'est pas mis en lumière par l'outillage de la loi, la grande échelle et la nécessité de planification. Il apparaît à l'échelle sensible du dispositif et des petits objets : barrière pour ne pas écraser la plante protégée, installation de nichoirs, petits filets pour rediriger les batraciens. Comme autant de petits rappels de la présence et de l'existence d'individus autres dans notre espace, ils questionnent ainsi notre rapport au territoire que nous occupons et que nous considérons notre, et nous rappellent l'impérieuse nécessité de respecter l'existant afin de construire sur ce monde vivant.

Héloïse Darves-Bornoz

Héloïse Darves-Bornoz est architecte. Son mémoire, dirigé par Dominique Rouillard, a été réalisé à l'ENSA Paris-Malaquais.